



Demande de renseignements

Par **kalyanium**, le **20/11/2014** à **15:58**

Bonjour a tous

voila je vous explique mon problème. Cet été j'ai renversé une dame et son enfant sur un passage piéton. j'étais en scooter. La police et les pompiers sont intervenus. Donc constatation de l'accident un procès verbal a été établi. Je n'avais pas bu ou autre que se soit. La mère et l'enfant ont été hospitalisé une nuit. Par la suite la dame a porté plainte contre moi et a demander des dommages et intérêts et donc je suis passé au tribunal correctionnel. J'ai été condamné a payer ses dommages et intérêts a l'enfant. Entre temps la dame a demander une expertise sur son état de santé se qui a reporté le procès et donc bien sur elle demande pour elle aussi des dommages et intérêts. Ma question est : est ce que mon assurance doit prendre en charge les dommages et intérêts ? car elle ne fait rien et j'ai reçu un courrier qui me somme de payer les dommages pour l'enfant. Comment dois je faire svp ? je suis au RSA et de plus handicapé .

Par **goofyto8**, le **20/11/2014** à **16:24**

votre assurance doit payer les dommages dans le cadre de votre assurance responsabilité civile.

Il faut que vous ayez déclaré le sinistre auprès de l'assureur dans les délais.

Par **kalyanium**, le **20/11/2014** à **16:39**

tout d'abord merci de votre réponse . C'est ce que j'ai fait mais l'assurance me dit qu'il y a un souci c'est que le mari de cette dame c'est porté partie civile et que donc sa n'est pas la même chose